





# RESUME DU RAPPORT DE SUIVI SOCIAL

# PERIODE AVRIL A JUIN 2020

## PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

## RESUME DU RAPPORT DE SUIVI SOCIAL

## PERIODE D'AVRIL A JUIN 2020

#### 1 RESUME DU PROJET

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement, dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire « une nation émergente à l'horizon 2020 », le Gouvernement a mis un accent particulier sur la performance du secteur routier. A cet effet, l'entretien, la réhabilitation et l'extension du réseau routier notamment dans les grands centres urbains constituent un axe privilégié pour l'essor économique du pays.

Ainsi, après la réalisation et la validation en 2014 du Schéma Directeur Urbain du Grand Abidjan (SDUGA), le Gouvernement ivoirien a sollicité l'appui technique et financier des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de sa première phase sur la période 2015-2030.

C'est dans ce contexte que la BAD, la JICA et le FEM ont donné leur avis favorable pour accompagner la Côte d'Ivoire dans le financement de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA).

De manière générale, ce Projet vise une amélioration des conditions de vie de la population dans sa zone d'influence. Plus spécifiquement, il vise l'amélioration significative de la fluidité routière à Abidjan, la lutte contre la pollution atmosphérique, la diminution du chômage des jeunes et l'amélioration des revenus de la population notamment les femmes opératrices économiques.

Afin de favoriser une mise en œuvre efficace et efficiente, le Projet a été subdivisé en quatre (4) Composantes :

- Composante 1 : Mise en œuvre des infrastructures
- Composante 2 : Libération des emprises
- Composante 3 : Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes
- Composante 4 : Gestion du projet et renforcement des institutions

Le coût total estimatif du Projet s'élève à cinq cent quatre milliards neuf cent quarante-deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante 504 942 579 460 Francs CFA HT.

## 2 PROGRES DES TRAVAUX

## 2.1 Construction du 4ème pont et ses voies d'accès

L'état d'avancement global des activités du chantier durant les trois derniers mois (d'avril à juin 2020) est de **18** % et est résumé dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1:** Synthèse des activités de chantier au 30 iuin 2020

Tableau 2: Activités	Etat d'avancement
Installation générale de chantier	80% de réalisation
Construction du pont métallique	100% de réalisation
Forage des pieux	98% de réalisation
Semelles	46% de réalisation
Appuis	31% de réalisation
Sondage géotechnique	88% de réalisation
Construction du pont cadre de la voie K78	94% de réalisation

Les activités de déplacement de réseaux n'ont pas évolué pour cause de la COVID 19. L'état d'avancement reste toujours le même et récapitulé dans le tableau ci-après.

Tableau 3: État d'avancement des travaux de déplacement des réseaux au 30 juin 2020.

Concessionnaire Sous- traitants	Etudes	Travaux	Observations
CI Energie – EKM	10.8 %	10.8%	Le déplacement des réseaux est terminé au niveau de la Culée 0. Au niveau des autres zones, le déplacement ne peut se faire en raison de la non-libération des emprises.
CI Energie – EGICI	0%	0%	Les emprises ne sont pas libérées
SODECI Assainissement – BETTRADO	0%	0%	Les emprises ne sont pas libérées
SODECI Eau Potable  MOOV - AFRIBACOM	7.12 %	7.12%	Le déplacement des réseaux est terminé au niveau de la Culée 0. Cependant, au niveau de la zone des gros camions, le déplacement des réseaux est suspendu en attendant les résultats des études APD qui ont été reprises du fait de la modification du projet en 2x3 voies pour tenir compte du BRT. Les résultats des études APD sont attendus pour le mois de mai 2020.  Le déplacement des réseaux est terminé au niveau du
MOOV - SETELCI	70%	0%	carrefour Boribana. Pour les autres zones, le déplacement ne peut se fait en raison de la non- libération des emprises.
ORANGE - INNOV TECHNOLOGY	15%	15%	Les emprises ne sont pas libérées
MTN – STA	40%	0%	Les études d'exécution sont suspendues en attendant la finalisation des études APD qui ont été reprises pour tenir compte du BRT. Les résultats des études APD sont attendus pour le mois de mai 2020.
PETROCI - FRANZETTI	100 %	100%	RAS
ANSUT - RAKALL (Fibre Optique)	90%	0%	Les études d'exécution sont suspendues en attendant la finalisation des études APD qui ont été reprises pour tenir compte du BRT. Les résultats des études APD sont attendus pour le mois de mai 2020.
MTN - IHS (Antenne, Pylône)	0%	0%	MTN est toujours à la recherche d'un site pour recevoir le pylône à déplacer.
DITT/AFRIBACOM (Ministère de l'intérieur, vidéo surveillance)	0%	0%	Les emprises ne sont pas libérées
Taux d'avancement globale 10.72%		10.72%	

## 2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Le processus de sélection du bureau de contrôle et de l'entreprise de travaux est en cours :

- Sélection du bureau de contrôle : le consultant Groupement Oriental Consultant Global Co., Ltd. (OCG)/INGEROSEC Corporation /Études Techniques et Coordination (ETECO) a été retenu. Le PV de négociation a été signé le 20 janvier 2020 et le marché de l'entreprise est en cours de finalisation et sera transmis dans le mois de juillet 2020 à la JICA pour avis.

- Sélection de l'entreprise des travaux : le DAO a été publié le 17 décembre 2019 dans le BOMP et le 19 décembre 2019 dans le journal Fraternité Matin. L'ouverture des offres initialement prévue le 17 mars 2020 a été reportée au 17 avril 2020 puis au 4 mai 2020. A cette nouvelle date également aucune offre n'a été déposée pour cause de la COVID 19. Face à cette difficulté, de nouvelles dispositions ont été portées à la connaissance des soumissionnaires ainsi que la nouvelle date de dépôt des offres qui a été fixée au 30 juillet 2020.

La construction des trois (03) échangeurs impacte les réseaux de distribution de plusieurs concessionnaires notamment MOOV, MTN, Orange, SODECI, CI-ENERGIE, ANSUT, DITT et SODECI. En dehors d'Orange ou le processus de sélection des sous-traitants est en cours, la sélection des sous-traitants des autres concessionnaires est achevée. Les différents marchés ont été transmis à la cellule de passation du MEER pour numérotation et approbation. Les ordres de services seront transmis le trimestre prochain aux sous-traitants sélectionnés pour le déplacement des réseaux. Le tableau ci-dessous dresse la liste des sous-traitants retenus pour le déplacement des réseaux des concessionnaires DITT, ANSUT, CI-ENERGIE, MTN, MOOV et SODECI.

Liste des sous-traitants retenus par concessionnaire.

Concessionnaires	Sous-traitants retenus pour le déplacement de réseaux
DITT	SARITEL
	AFRIBACOM
ANSUT	RAKALL
CI-ENERGIES	Groupe EKM
	GECI
MTN-CI	Société ONAN Fils & Associés
MOOV	STP
SODECI	MARIKONA

# 2.3 Voies structurantes (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Le processus de sélection des bureaux de contrôle et des entreprises de travaux est en cours.

- Sélection du bureau de contrôle: Le rapport révisé après le réexamen des offres techniques par la COJO a été retransmis pour avis à la BAD le 27 février 2020. Suite à des nouvelles observations, la COJO a également examiné les offres, le nouveau rapport a été retransmis le 16 avril 2020 pour ANO de la BAD.
- Sélection de l'entreprise des travaux : la BAD a fait de nouvelles observations sur le rapport d'analyses des offres le 30 mars 2020. Sur la base de ces nouvelles observations, la COJO a réexaminé les offres et le rapport révisé a été retransmis au bailleur le 28 mai 2020.

Les devis et les plans des différents concessionnaires (MOOV, CI-ORANGE, SODECI AEP, CI-ENERGIE, ANSUT, PETROCI et MTN) dans le cadre des déplacements des réseaux sur les différentes voies, sont disponibles et ont été inclus dans le dossier d'appel d'offres des travaux d'aménagement desdites voies.

## 2.4 Aménagement connexes

Au cours de ce trimestre, les activités suivantes ont été réalisées:

• Renforcement des capacités de la Division de la planification urbaine du District Autonome d'Abidjan (DAA): Face à l'écart entre le budget initialement alloué à cette activité et la proposition

financière de l'Université Houphouët Boigny chargée de la mise en œuvre de cette activité, lors de la mission de supervision de la BAD du 25 au 29 mai 2020, il a été retenu d'utiliser les 30 millions disponibles pour réaliser l'évaluation des besoins du District Autonome d'Abidjan et inscrire dans le PPM révisé, l'opérationnalisation de l'activité qui consistera à former les acteurs, à équiper et à rendre fonctionnel l'observatoire et le centre de documentation ;

- Elaboration de Plan d'Urbanisme de détail (PUD): le rapport combiné d'analyse des offres a été transmis à la BAD le 05 mars 2020 qui a fait ses observations le 28 avril 2020. La COJO a réexamine les offres et le rapport révisé a été retransmis le 28 mai 2020 et l'ANO de la BAD a été obtenu le 29 juin 2020. Le projet de marché du consultant retenu est en cours d'élaboration et sera transmis le trimestre prochain au bailleur pour avis ;
- Elaboration d'un plan de drainage et une stratégie d'adaptation climatique du Grand Abidjan: l'ANO de la DMP sur la liste restreinte et la Demande de Proposition (DP) a été obtenu le 16 mai 2018. Toutefois, la BAD a formulé plusieurs avis d'objection dont le dernier est en date du 18 janvier 2019. Les observations de la BAD ont été prises en compte et la DP révisée a été transmise à la BAD le 11 juillet 2019. L'ANO de la BAD a été obtenu le 6 avril 2020 et l'ouverture des offres a eu lieu le 23 juin 2020;
- Etude de faisabilité pour la mise en place de lignes BRT: L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été par la suite publié dans le BOMP du 24 septembre 2019 et l'ouverture des dossiers a eu lieu le 18 octobre 2019. L'ANO de la DMP sur la liste restreinte a été obtenu le 29 novembre 2019. Après plusieurs séances de travail entre le Ministère en charge des transports et la CC/PTUA, le projet de Demande de Proposition (DP) est finalisé et sera transmis dans le mois de juillet 2020 à la DMP pour avis ;
- Elaboration d'un Plan de circulation du grand Abidjan: les ANO de la DMP sur la liste restreinte et la Demande de Proposition (DP) ont été obtenus le 13 juillet 2018 et le 10 octobre 2018. Après plusieurs avis d'objection, la BAD a finalement donné son ANO le 16 décembre 2019. Les lettres d'invitation ont été adressées aux consultants shorts listés pour le dépôt de leur offres techniques. L'ouverture des différentes offres a eu lieu le 10 Avril 2020. La COJO s'est réuni le 6 juin 2020 et le rapport issu de cette séance d'analyse est en cours de finalisation et sera transmis dans la première semaine de juillet 2020 à la Direction des marché Publics pour avis;
- Evaluation et amélioration de la qualité de l'air : les ANO de la DMP et de la BAD sur la liste restreinte et la Demande de Proposition (DP) ont été obtenu le 15 mai 2018 et le 09 octobre 2018. L'ouverture des offres techniques a eu lieu le 07 décembre 2018. L'ANO de la DMP sur le rapport d'analyse des offres techniques a été obtenu le 04 mars 2019. Toutefois, la BAD a fait une avis d'objection le 29 janvier 2020. La COJO s'est réuni en mars 2020 pour réexaminer les offres. Le rapport d'analyse révisé a été transmis le 28 mai 2020 à la BAD pour avis;
- Elaboration d'un règlement général de la police du stationnement et du cahier de charge pour l'aménagement, l'exploitation, l'entretien d'aire de stationnement et le contrôle du stationnement dans la ville d'Abidjan: l'ANO de la DMP sur l'AMI a été obtenu le 19 septembre 2019. Toutefois, la BAD a donné un avis d'objection sur les termes de références (TDR) le 03 novembre 2019. Les TDR revus ont été retransmis à la BAD le 17 décembre 2019 qui a donné son accord pour la publication de l'AMI le 11 mars 2020. L'AMI a été publié le 21 avril 2020 et l'ouverture a eu lieu le 9 juin 2020. A la date d'ouverture, la CC PTUA n'a enregistré que deux soumissionnaires. Face à cette situation, un nouvel AMI a été transmis le 16 juin 2020 à la DMP qui a fait une publication le 23 juin 2020. L'ouverture des offres est prevue pour le 21 juillet 2020;
- Audit de la sécurité routière: L'AMI a été publié dans le BOMP le 24 septembre 2019. L'ouverture des dossiers a eu lieu le 25 octobre 2019. L'analyse des dossiers a permis de constater que

seulement deux entreprises remplissent les critères d'éligibilité. Selon les procédures de passation des marchés, la liste restreinte doit être constituée de 6 entreprises. Vu que le nombre d'entreprises éligibles après ouverture des dossiers est en deçà du nombre prescrit dans les procédures, la CC/PTUA a adressé le 3 décembre 2019 un courriel à la BAD pour une demande de liste restreinte à consulter. Par ailleurs, le 29 janvier 2020, l'OSER a transmis une liste de quatre consultants qui ont été contactés par mail mais aucune offre n'a été soumise. Face à cette difficulté, un courrier a été adressé le 19 mars 2020, à la BAD pour expliquer la situation de blocage et solliciter son orientation. Au cours de la dernière mission de supervision en mai 2020, la BAD a recommandé de poursuivre le processus avec les trois soumissionnaires qui remplissaient les critères d'éligibilité. Sur la base de cette recommandation, la COJO s'est réuni le 12 juin 2020 et le rapport a été transmis le 25 juin 2020 à la DMP pour avis ;

- Révision et extension du programme d'éducation routière en milieu scolaire: L'AMI a été publié dans le BOMP le 24 septembre 2019. L'ouverture des dossiers a eu lieu le 29 octobre 2019 et la CC/PTUA n'a réceptionné que trois offres. Face à l'insuffisance des offres réceptionnées, la CC/PTUA a adressé le 8 novembre 2019 sur recommandation de la BAD, un courrier au Ministère de l'Education Nationale et à l'OSER en vue d'obtenir des listes de consultants à contacter. Sur une liste de quatre consultants proposés le 29 janvier 2020 par l'OSER, un seul consultant a transmis une offre technique et financière portant à quatre le nombre d'offres réceptionné par la CC PTUA. L'ouverture des plis a été faite et il ressort de l'analyse des offres qu'aucun consultant ne remplit les conditions requises. Face à cette situation et après échanges avec la BAD au cours de la mission de supervision du 25 au 29 mai 2020, l'Appel à Manifestation d'intérêt a été publié à nouveau dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics le 16 juin 2020. L'ouverture des offres est prévue pour le 15 juillet 2020;
- Mise en place de système intelligent de gestion du trafic et la formation des agents et de 50 jeunes à la gestion du trafic et maintenance des feux tricolores: la BAD a demandé le 28 novembre 2019, de procéder à l'harmonisation de ce projet avec quatre autres projets portant sur (i) l'acquisition et installation de 10 radars fixes, (ii) la construction et l'équipement d'un bâtiment devant servir de Centre Opérationnel, (iii) l'acquisition d'équipement pour la mise en place d'un système d'information géographique sur les accidents de la circulation dans le district d'Abidjan, et (iv) la réhabilitation et l'aménagement de 89 carrefours à équiper en feux tricolores. Sur la base de cette nouvelle orientation de la BAD, le recrutement d'un consultant pour une assistance technique et une harmonisation desdits projets a été inseré dans le PPM révisé de mai 2020;
- Appui aux activités génératrices de revenu pour 3000 femmes: un projet de convention a été élaboré par la CC PTUA et transmis le 4 Avril 2019 au bureau local de la FAO basé à Abidjan. Après plusieurs relances, la FAO a transmis le 12 juin 2020 à la CC PTUA, le projet de convention avec ses observations. Le projet de convention prenant en compte les observations de la FAO est en cours de finalisation et sera transmis dans le mois de juillet 2020 à la BAD pour avis;
- Acquisition de matériel roulant pour l'unité de régularisation de la circulation (URC): au terme du processus de selection, l'entreprise CACOMIAF a été retenu pour la livraison de cinquante (50) scooters et vingt (20) motos et l'entreprise New Sites motors pour la livraison de dix véhicules de type 4x4 pick up et 15 véhicules de transport des troupes. Les vingt motos et cinquante scooters ont été livrés par CACOMIAF respectivement les 24/6/2020 et 29/6/2020. La CC PTUA est en attente de la livraison des véhicules de type 4x4 pick up de transport des troupes.

#### 3. PRINCIPAUX POINTS SOCIAUX

## 3.1 Pour la construction du 4ème pont et ses voies d'accès

Le processus de déplacement involontaire des personnes affectées par le PTUA a démarré en 2016 par l'identification des personnes affectées par le Projet. Suite à cette phase d'identification, les rapports du Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR) ont été élaborés et revus en août 2018, la dernière revue a eu lieu en juin 2019. Les principaux points sociaux réalisés au cours de ce trimestre sont les suivants :

- *Informations et sensibilisations*: Plusieurs réunions d'informations et de sensibilisation se sont tenues au cours de 2<sup>nd</sup> trimestre 2020. En effet, deux types de réunions ont été organisées :
  - Sensibilisation de proximité: Cette activité s'est déroulée sous forme de visite à domicile du 12 au 18 juin 2020 dans les communes d'Adjamé (Bromakoté), d'Attécoubé (Fromager) et de Yopougon (Nouveau-quartier). L'activité avait pour cible 120 PAP et a consisté à les inviter à se rendre dans la cellule de négociation leur commune respective en vue de négocier. Au terme de cette mission sur 120 PAP, il y a eu 70 PAP invitées à venir négocier. Par ailleurs, sur le nombre initial il y a 03 PAP décédées, 10 PAP qui sont rentrées dans leur pays d'origine et 37 introuvables car celles-ci ont quitté l'emprise et sont injoignable. Par la suite, les PAP sensibilisées ont été convoquées pour les négociations à partir du 23 Juin 2020.

Du 18 au 29 mai 2020, l'équipe sociale a organisé une visite de proximité qui portait sur les 328 propriétaires résidents (PR) dans les communes de Yopougon (Nouveau Quartier, Doukoure, Yao sehi), d'Attécoube (Fromager Jean Paul 2, Santé 3, Boribana) et d'Adjamé (Bromakoté). La visite avait pour mission de vérifier la conformité du nombre de Pièces que les PAP ont déclaré lors des négociations. La visite a également permis d'informer et sensibiliser les PAP sur toutes les questions liées au projet. Ainsi, l'équipe a rassuré les PAP rencontrées sur les questions de faisabilité du relogement temporaire, de l'effectivité du recasement définitif et du paiement de leur indemnités d'évictions.

- Consultations publiques: dans le cadre de la réinstallation définitive des PAP propriétaires résidents, la CC PTUA a acquis des terrains dont l'aménagement de deux (02) sites devront démarrés dans le 3ème trimestre 2020. Avant tout travaux, l'équipe sociale doit rencontrer les communautés d'accueil en vue de requérir leurs avis et leurs préoccupations en plus de celles déjà formulés lors de l'élaboration et la validation des EIES par l'ANDE. Pour ce faire, une rencontre a eu lieu le 10 juin 2020 avec le Sous-Préfet d'Anyama, autorité administrative de laquelle dépend le site de Ebimpé afin d'organiser une consultation publique avec la population d'Ebimpé.

Dans le même cadre, un autre entretien a eu lieu le **19 juin 2020**, avec le Sous-préfet de Songon pour convenir également d'une date avec la chefferie des villages environ du site de Songon Ayewahi pour une consultation publique

- Négociations: Au 30 Juin 2020, 11 519 PAP ont effectivement négociées sur 13 174 PAP installées dans l'emprise du projet (soit 87,43%). Le nombre de PAP ayant négocié est reparti comme suit dans les 03 communes impactées:
  - Attécoubé : 6 117 PAP ayant négociées pour un montant de 10 045 952 612 FCFA sur 6 731 PAP dans l'emprise, soit 98,30% des PAP identifiés ;
  - Yopougon : 4 669 PAP ayant négociées pour un montant de 13 148 743 071 FCFA sur 4 888 PAP dans l'emprise, soit 95,51% des PAP identifiés ;

- Adjamé: 733 PAP ayant négociées pour un montant de 3 501 981 978 FCFA sur 1 555 PAP dans l'emprise, soit 47,13% des PAP identifiés.

Malgré les différentes réunions d'informations et de sensibilisation organisées à l'endroit des PAP afin de les inciter à venir aux différentes séances de négociation, **1 655 PAP** soit **12,56%** du total des PAP identifiées n'ont pas encore négocié avec plus de 1000 PAP restant introuvables parce qu'ayant quitté l'emprise du projet après leur recensement en 2016.

- Paiement des indemnisations: le paiement des indemnités d'éviction des PAP ont démarré depuis le 17 septembre 2018 et elles ont porté au 30 Juin 2020 sur 6 475 PAP pour un montant de 12 391 674 701 F CFA, réparti comme suit dans les 03 communes impactées:
  - Attécoubé : 4 211 PAP pour un montant de 5 616 816 249 FCFA
  - Yopougon: 2 136 PAP pour un montant de 5 142 717 830 FCFA
  - Adjamé: 128 PAP pour un montant de 1 632 140 622 FCFA

En tenant compte du nombre de PAP ayant signé des certificats de compensation, au 30 Juin 2020, il reste à payer les indemnités de **5 044 PAP** pour un montant de **14 305 002 960 FCFA.** Il est important de signaler qu'au cours de ce deuxième trimestre, le compte du projet a été approvisionné ce qui a permis de continuer les paiements des indemnités des PAP.

Réinstallation des propriétaires de bâtis résidents: Au 30 juin 2020, sur 910 propriétaires résidents (PR) identifiés, 812 PR ont signés leurs certificats de compensation soit 90%. Seulement 365 PR ayant signé les certificats de compensation, ont opté pour la réinstallation, soit 44%.

A ce jour, **37 PR** ont été retirés de la liste pour les raisons suivantes. (i) le géo référencement en cours, des bâtis situés dans l'emprise du projet, a révélé que certains PAP ne sont plus dans l'emprise à l'issue de la modification du tracé effectuée pour optimiser le projet, (ii) des PAP ayant précédemment opté pour le relogement ont finalement renoncé à ce type de compensation, (iii) des plaintes faisant opposition à certains titres de propriété ont été enregistrées.

Ainsi, 328 PAP sont effectivement éligibles au relogement. Sur ces 328 PR, 51 PR ont été relogés temporairement soit 15%, de manière ciblée afin de permettre à l'entreprise de travailler sur les espaces libérés ou en tenant compte de la précarité de leur situation sociale et sanitaire.

Ce relogement a été fait conformément à l'arrêté interministériel n°0001/MEER/MEF/MPMBPE du 18 novembre 2019, portant octroi d'indemnités d'éviction aux ménages propriétaires de bâtis résident en vue de leur réinstallation temporaire.

Les 277 PR restants seront logés au fur et à mesure des nécessités de libération d'emprise telle que prévue en relation avec le planning de réalisation des travaux en tenant compte de la mobilisation effective des ressources.

- Sites de réinstallation: ils seront utilisés pour la relocalisation des gros camions initialement installés à Attecoubé et la réinstallation des PAP propriétaires résidents sur le projet.
  - *Gros camions*: un site de 5 ha a été identifié au PK24 pour la relocalisation des gros camions. L'entreprise **SOROUBAT** a été sélectionnée pour l'aménagement de ce site pour un montant de **2 091 714 079 FCFA TTC** et une durée de 04 mois. La lettre d'attribution a été notifiée à SOROUBAT le 04 février 2020 et la CC-PTUA est en attente de l'approbation dudit marché par les autorités compétentes depuis le 14 février 2020 afin de lui transmettre l'ordre de service.
  - Aménagement des sites de réinstallation des propriétaires résidents : la CC-PTUA a acquis par le biais de l'AGEF, cinq (05) sites d'une superficie totale de 68 ha à Anyama (03 sites) et Songon (02

sites) dont les études techniques d'aménagement ont été réalisées par le BNETD. Compte tenu du nombre de PAP qui ont optés pour la réinstallation la CC PTUA envisage d'aménager pour l'instant 02 sites. La sélection des entreprises de travaux pour l'a ménagement de ces sites est en cours :

- Site d'Ayewahi à Songon (12 ha): L'entreprise COLAS CI a été sélectionnée pour l'aménagement de ce site pour un montant de 2 442 649 067 FCFA TTC et une durée de 05 mois. La lettre d'attribution a été notifiée à COLAS CI le 04 mai 2020 après l'obtention de l'ANO de la DMP le 22 avril 2020. La CC-PTUA est en attente de l'approbation dudit marché par les autorités compétentes depuis le 03 juin 2020 afin de lui transmettre l'ordre de service ;
- Site d'Ebimpé à Anyama (17 ha): L'entreprise ARMADA SA a été sélectionnée pour l'aménagement de ce site pour un montant de 2 888 660 940 FCFA TTC et une durée de 05 mois. La lettre d'attribution a été notifiée à ARMADA le 08 mai 2020 après l'obtention de l'ANO de la DMP le 17 avril 2020. La CC-PTUA est en attente de l'approbation dudit marché par les autorités compétentes depuis le 12 juin 2020 afin de lui transmettre l'ordre de service;
- *Opérations de libération de l'emprise* : 02 opérations de libération de l'emprise du viaduc de Boribana ont eu lieu :
  - le 03 avril 2020, il a été procédé à la libération d'emprise portant sur 03 bâtis qui empêchait l'atteinte de la terre ferme par le pont métallique dont celui d'une des PAP ayant perdu le procès le 14 février 2020. En fait son bâti était totalement décoiffé et à l'abandon.
  - le 11 mai 2020, il a été procédé à la libération d'emprise portant sur les bâtis des 03 autres PAP ayant perdu le procès le 14 février 2020 mais qui refusent de quitter les lieux. Cette libération a été conduite par un commissaire de justice commis à cet effet par l'Agence Judiciaire du Tresor (AJT) à l'effet de faire exécuter la décision de justice du 14 février 2020. Cette opération a aussi concerné cinq (5) habitations mitoyennes aux bâtis des plaignants. En fait, ces bâtis avaient été épargnés par la libération d'emprise du 30 novembre 2019 du fait de leur proximité avec celles des plaignants.
- Gestion des plaintes: au cours du 2ème trimestre 2020, le Bureau de Gestion des Plaintes a reçu 26 plaintes qui sont en cours de traitement avec l'appui des cabinets ayant réalisés les études du PAR (CIIC et BNETD) et se répartissent comme suit:
  - 17 plaintes pour omission dans la base de données ;
  - **02** plaintes pour non recensement;
  - 01 plainte pour contestation du montant d'indemnisation proposé;
  - 01 plainte pour contestation de statut.

Les 05 plaintes pour autres motifs sont reparties comme suit :

- 02 plaintes pour contestation du nombre de pièces.
- 02 plaintes pour non prise en compte du statut de Propriétaire Résident (PR);
- 01 plainte pour non prise en compte de terrain.

En plus de ces plaintes, le Bureau de Gestion des plaintes a également enregistré :

- 01 demande d'indemnisation des membres d'un collectif de propriétaires représenté par un cabinet d'Avocats ;
- **01** doléance faite par la chefferie centrale du quartier Doukouré/Yopougon, relative au nombre de pièces.

Toutes les plaintes en cours de traitement ont été transmises au cabinet ayant fait l'étude en vue de leur résolution. La demande d'indemnisation du collectif des propriétaires et la doléance sont en cours d'analyse par la CE-PAR.

Pour rappel, au cours de l'année 2019, 14 PAP propriétaires de bâtis à Boribana, ont refusé de signer les procès-verbaux de négociation, au motif que les montants qui leur ont été proposés sont inférieurs aux valeurs réelles de leurs maisons. La justice a été saisie par le biais de l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT) pour ces 14 PAP au regard de l'obstacle que constituaient leurs bâtis pour les travaux de construction du pont dans la zone du viaduc du Boribana en 02 étapes :

- Les 04 premiers PAP ont perdu leur procès par décision n° 600 du juge des référés du 14 février 2020 qui a ordonné le déguerpissement des lieux desdits PAP tant de leurs personnes, de leurs biens que tous occupants de leur chef. A cet effet, le 10 mars 2020, l'ordonnance de référé suivi d'un exploit d'avoir à libérer la zone a été signifié à leur avocat. Les 04 PAP ont fait appel de la décision de justice. Toutefois, cet appel a fait l'objet d'un rejet à la date du 15 avril 2020 par le Premier Président de la Cour d'Appel d'Abidjan. L'AJT a commis un commissaire de justice KONE Vamori à l'effet d'exécuter cette décision de justice. Cette décision a été exécutée le 11 mai 2020.
- Les 10 autres PAP ont également perdu leur procès par décision du juge des référés du 22 mai 2020 qui a ordonné le déguerpissement des lieux desdits PAP tant de leurs personnes, de leurs biens que tous occupants de leur chef. La Cellule de Coordination n'a pas encore reçu une copie de la grosse et de sa signification aux PAP afin de prendre les dispositions pour faire appliquer cette décision de justice.
- PAP vulnérables: l'ONG en charge du suivi social sur le projet a transmis une liste de 306 PAP supposés vulnérables à l'équipe social du PAR/PTUA. Celle-ci a effectué des entretiens individuels avec ces PAP en vue d'établir leur vulnérabilité. Ces entretiens ont eu lieu dans les cellules de négociation sur la base des informations données par les PAP. Il ressort de ces entretiens que 76 PAP sont vulnérables au lieu de 306 PAP initialement identifiées.

Dans la même perspective de confirmation de leur vulnérabilité, du 25 au 29 juin 2020, des visites chez lesdites PAP ont été organisée en vue de constater et confirmer à l'aide d'une grille de questions leur degré de vulnérabilité. Sur 76 PAP, 17 PAP ont pu être joint dans la commune de Yopougon et 14 PAP ont été effectivement rencontrées. Dans les communes d'Adjamé et d'Attécoubé, les PAP n'ont pas été visitées à cause des intempéries et des cas de covid-19 déclarés par certaines PAP.

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des PAP vulnérables, l'équipe sociale pendant la visite a eu des échanges avec les PAP en vue d'identifier avec elle les mesures d'accompagnement.

- *PAP employées sur le chantier*: au 30 juin 2020, en plus des 69 personnes provenant des communes traversées par le projet déjà employées par l'entreprise, il n'y a pas eu de nouvelles embauches.
- Actualisation du baseline sanitaire: au 30 Juin 2020, les outils de collecte de données ont été élaborés et des courriers adressés au Ministère de la Santé afin d'autoriser les centres de santé à répondre aux différents questionnaires sur les maladies courantes dans la zone du projet. Toutefois, en raison de la pandémie du COVID 19, la collecte des données sur le terrain a été suspendue.
- Purge des droits coutumiers avec SANTE Village: au cours de ce trimestre, les accords obtenus à l'issus des 03 séances de négociation (22 janvier 2020, 03 mars 2020 et 05 mars 2020) ont transcrit dans un protocole. La signature de ce protocole d'accord par le Conseil et la Chefferie dudit village pour le paiement des droits coutumiers a été effective le 15 juin 2020. Après quoi, ledit protocole d'Accord a été transmis cabinet de MEER signature le 19 juin 2020. Ensuite, il a été transmis le 26 juin 2020 par le MEER au Ministère de la Construction et du Logement (MCLU) pour signature.

- Négociations avec la communauté villageoise d'Adjamé: en vue de l'acceptation du projet de construction du 4ème pont par la communauté villageoise d'Adjamé, plusieurs réunions présidées par le Cabinet du Ministre de l'Equipement et de l'Entretien Routier, et la CC PTUA ont eu lieu. Ces réunions se sont soldées par une visite de reconnaissance de la voirie d'Adjamé-2plateau le 18 mai 2020 et d'Adjamé-Dallas le 22 mai 2020. De plus, le mardi 23 juin 2020, il a été procédé au lancement des travaux de construction de 4,8 km de voiries et de réhabilitation de 0,4 km à Adjamé-2 plateaux en présence des autorités administratives et coutumières. Par ailleurs, 24 juin 2020, il a été procédé à la signature d'un protocole d'accord entre la Chefferie d'Adjamé Village et le MEER portant sur les engagements des 02 parties en vue de la réalisation des travaux de construction du 4ème pont d'Abidjan.
- PAR Complémentaire et actualisé: ce rapport a été transmis au cabinet du MEER pour la validation par le comité interministériel et à la BAD le 10 février 2020 pour requérir son ANO. Les observations faites par le MEER ont incité la CC PTUA à procéder au géo-référencement de tous les bâtis du PAR du 4ème pont afin de s'assurer que les PAP à indemniser sont effectivement dans l'emprise du projet tenant compte de la modification du tracé. Le géo-référencement est achevé et les conclusions transmises au Conclusion. La CC PTUA est en attente de la transmission des rapports par le Consultant.

## 3.2 Pour la Construction de trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Le rapport du PAR a été validé par le comité interministériel le 27 mars 2019. Ainsi, les négociations ont démarré le 04 juillet 2019 et se sont poursuivies jusqu'au 30 juin 2020.

A ce jour, 208 PAP ont signé des certificats de compensation d'un montant de 299 032 586 FCFA sur 322 PAP installés dans l'emprise du projet (soit 65%) pour un montant total du PAR de 2 525 631 346 FCFA.

L'arrêté interministériel portant indemnités d'éviction de **196 locataires d'activités commerciales** a été soumis à la signature des différents ministres depuis le 04 mars 2020 et n'a pas encore été signé. Par conséquent, au 30 Juin 2020, aucun paiement n'a été effectué au titre des indemnités d'éviction des trois échangeurs sur le Boulevard Mitterrand.

Par ailleurs, afin d'optimiser les ressources et de gagner du temps, la CC PTUA a décidé de reconstruire toutes les clôtures impactées par la construction des trois (3) Echangeurs et le site de réinstallation des taxis communaux. Ainsi, l'entreprise CICOF dont le marché de l'entreprise a été numérotée en fin juin 2020, a été sélectionnée pour un montant de 248 327 011 FCFA TTC. L'ordre de service de démarrage des travaux lui sera été transmis en juillet 2020. Par ailleurs, les plans d'exécution pour le site de réinstallation des taxis communaux ont été élaborés par l'entreprise et transmis pour validation au BNETD.

## 3.3 Pour la construction des voies structurantes

Après le géo référencement des bâtis dans l'emprise des voies structurantes, les rapports d'actualisation des PAR relatifs à la Sortie Est (route de la prison civile), la Y4, le Boulevard Latrille, ont été transmis le 19 juin 2020 au cabinet du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier (MEER) aux fins de convocation du comité interministériel en charge de la validation des PAR. Ainsi, la séance de validation des PAR actualisés de la Y4 et le boulevard Latrille est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et celle de la sortie Est pour le 2 juillet 2020. Quant au PAR actualisé de la sortie Ouest, le rapport a été transmis par le consultant le 26 juin 2020 à la CC/PTUA. Il sera transmis en juillet 2020 au MEER pour sa validation.

Après leur validation par le Comité interministériel, ces différents rapports seront transmis au bailleur aux fins de recevoir son avis.

Par ailleurs, le PAR du dédoublement de la sortie Ouest indique que deux (02) écoles primaires publics à Niangon Adjamé et Adiapoto sont partiellement impactées par les travaux. La CC-PTUA a donc selectionné des entreprises pour la reconstruction des bâtiments et des clôtures impactées dans ces écoles :

- Ecole primaire Orange 1 d'Adiapoto : le marché a été attribué à l'entreprise CICOF le 11 février 2020 pour une durée d'exécution de trois (3) mois aux fins de reconstruction de deux bâtiments R+1 de 6 classes plus bureaux, d'une clôture de 600 mètres et de latrine de six cabines. Au 30 juin 2020, le taux d'avancement des travaux est estimé à 70%.
- Ecole primaire publique du village de Niangon Adjamé: le marché a été attribué à l'entreprise BLUE UNION. Le marché de l'entreprise a été transmis le 9 juin 2020 à la cellule de passation du MEER pour numérotation. La CC/PTUA est en attente de la numérotation du marché afin de faire notifier l'ordre de service à l'entreprise.

## 4. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA PERIODE PRECEDENTE

L'état de mise en œuvre des recommandations du trimestre précédent est le suivant :

• Mobiliser les ressources complémentaires pour le paiement des indemnisations des PAP Les comptes du projet ont été approvisionnés le 05 juin 2020 d'un montant de 1 968 146 856 FCFA pour le paiement des indemnités d'éviction.

## Libérer effectivement les emprises des PAP ayant été déjà indemnisés

Le trimestre précédent le PTUA a procédé à la libération de l'emprise de Boribana, cependant toutes les habitations des PAP propriétaires Résidents indemnisés n'ont pas été démolies. Toutefois, les actions de sensibilisation sont en cours afin d'inciter les PAP effectivement indemnisés à libérer les emprises.

## Faire valider les différents PAR des voies structurantes et le PAR complémentaire par le comité interministériel

Les rapports des PAR des voies structurantes ont été transmises au Cabinet du MEER en vue de leur validation par le comité interministériel.

## Réaliser la prise en charge des personnes vulnérables

Un travail préalable a été fait pour la prise en charge des personnes vulnérables. En effet, une liste de 306 personnes supposés vulnérables a été transmise à l'équipe sociale du PAR /PTUA. Après analyse 76 PAP ont été retenues les visites de confirmation ont été réalisées pour la prise en charge des PAP. Compte tenu des fortes pluies et la crise sanitaire seul 17 PAP ont pu être visité. Des mesures d'accompagnement ont été déterminé avec les PAP.

## Traiter de manière efficace toutes les plaintes

La CE-PAR se réunit de manière plus fréquente soit au moins une réunion par semaine. Ce qui a permis de traiter plusieurs plaintes. Toutefois, le traitement de 80% des plaintes qui correspondant à celles liées aux omissions et non recensement, est lié à la transmission du rapport définitif d'actualisation du PAR réalisé par le cabinet CIIC. Des séances de travail avec les cabinets ayant fait les études du PAR (Cabinet CIIC et BNETD) ont été organisées en vue de mieux harmoniser le processus de traitement des plaintes selon les différentes catégories.

## • Construire les logements des PAP en vue de leur réinstallation définitive

Cette recommandation n'a pas été réalisé. En effet, les DAO pour la sélection des entreprises de travaux sont en cours de finalisation. Toutefois, la sélection des entreprises en charge de l'aménagement des sites est terminée.

## 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du Plan d'Actions de Réinstallation est un élément essentiel dans la réalisation d'un projet devant respecter la sauvegarde opérationnelle 2 (SO2) de la BAD. Son exécution doit permettre la libération des emprises avant que les entreprises de travaux démarrent leurs activités.

Toutes les recommandations n'ont pas trouvé de solutions idoines au cours de ce trimestre. Ainsi, elles seront reconduites au trimestre prochain afin que leurs prises en compte permettent d'avancer dans la mise en œuvre du PAR.

Les principales recommandations à mettre en œuvre rapidement sont :

- Mobiliser les ressources suffisantes pour le paiement des indemnisations des PAP;
- Libérer effectivement les emprises des PAP ayant été déjà indemnisés ;
- Faire valider les différents PAR des voies structurantes et le PAR complémentaire par le comité interministériel
- Réaliser la prise en charge des personnes vulnérables ;
- Traiter de manière efficace toutes les plaintes en collaboration avec les cabinets d'études ;
- Signer le protocole d'accord par tous les Ministres concernés et procéder à la purge des droits coutumiers de SANTE VILLAGE ;
- Démarrer les travaux de voiries à Adjamé-2 plateaux ;
- Construire les logements des PAP en vue de leur réinstallation définitive.